

UNION des CANAUX d'ILLE et de CORBERE

23 avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET
Tél. : 04 68 50 22 08
Courriel : ucic66@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°1-2023 REUNION DU 30 JANVIER 2023

Objet : Vote du budget Primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier à dix-huit heures, ont été convoqués pour une réunion du Conseil Syndical, les syndicats de l'UCIC, au bureau de l'ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt.

La séance est présidée par M. Didier BRUZY, Président, Monsieur Etienne MARGALL, syndic est désigné secrétaire de séance.

Présents : Mme. BOUZAN Béatrice, MM. BRUZY Didier, MAILLOLS Pascal et MARGALL Etienne, syndic titulaires. Messieurs GARCIA François et REIG Jean, syndic suppléant.

Le Président donne la parole à Agnes XATARD afin qu'elle présente le budget primitif 2023

BUDGET PRIMITIF 2023					
UNION DES CANAUX D'ILLE ET CORBERE					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	Dénominations	Montants	Articles	Dénominations	Montants
605	Achat matériel, équipement, travaux	4 000,00	70388	Autres redevances	
60612	Electricité	1 500,00	70685	Redevances rôle	217 500,00
60622	Carburants	5 500,00	7488	Autres prestations de serv.	46 600,00
60623	Fourniture non stocke Alimentation	500,00			
6064	Fournitures admin.	2 000,00			
611	Contrat prestation service	200,00			
613	Location	21 000,00			
615221	Bâtiments publics	200,00			
61551	Matériel roulant	2 500,00			
61558	Entretien bien mobilier	200,00			
6156	Maintenance	3 500,00			
6168	Primes d'assurances	3 500,00			
622	Honoraires	400,00			
623	Publicité, relation publique	2 500,00			
626	Frais d'affr. Et Télécom	10 000,00			
	TOTAL CHAP 11	57 500,00			
6411	Personnel titulaire	150 000,00			
6450	Cotisations Sociales	56 000,00			
	TOTAL CHARGES SALARIALES	206 000,00			
65818	Redevance pour brevets SIG	500,00			
6558	Autres contributions obligatoires	100,00			
6588	Autres charges gestion courante	0,00			
678	Autres charges excep.	0,00			
O23	Virement à l'investissement	0,00			
	TOTAL	600,00			
	TOTAL	264 100,00		TOTAL	264 100,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	Dénominations	Montants	Articles	Dénominations	Montants
	TOTAL	0,00		TOTAL	0,00

Suite à la proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- Valide le budget primitif 2023 ;
- Autorise le Président à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Président de l'UCIC,
Didier BRUZY

A handwritten signature in black ink, appearing to be "DB", written over a horizontal line.